# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 1.7

## ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT DE L'ADJOINT DELEGUE**

**A LA VIE ASSOCIATIVE ET AU SPORT**

**AU SALON PROXIMA CITE**

**APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

**"**La 15ème édition du salon Proxima Cité s'est déroulé les 11 et 12 juin 2014 à Paris Orly. Cette manifestation a réuni de nombreuses collectivités ayant des projets ou des questions concernant les équipements sportifs.

En deux jours, les élus ont pu participer aux conférences et ateliers et s’informer auprès des différents exposants afin de mieux appréhender leurs projets. Ces ateliers thématiques et tables rondes se veulent être au plus près du management territorial du sport : articulation des politiques éducatives et sportives, réformes des collectivités, relations avec les associations, gestion des équipements sportifs, vie des agents territoriaux du sport…

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc sportif Galliéniet plus généralement en recherche de soutien et de conseil, Eric MICHAUD, adjoint délégué à la vie associative et au sport, a participé à cet événement le 12 juin dernier afin de se former aux nouvelles règlementations des équipements sportifs.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-18 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à monsieur Eric MICHAUD, adjoint délégué à la vie associative et au sport, pour représenter la ville de Riorges au salon Proxima Cité ;
2. accepte la prise en charge par la commune, des frais de déplacement ;
3. accepte également le remboursement des frais de séjour aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission.